

# Notice technique

## Délimitation des prestations en technique du bâtiment

### Objectif

Lorsque les rôles des différentes parties prenantes ne sont pas clairement définis, des difficultés apparaissent souvent lors de la réalisation d'un ouvrage. Si elles n'ont pas été clarifiées au préalable, certaines prestations sont plus difficiles à exiger ou engendrent des frais supplémentaires pour le mandant ou le maître de l'ouvrage. Ces complications peuvent être évitées si, lors de l'attribution du mandat, les prestations et les responsabilités de tous les intervenants sont connues et communiquées. Idéalement, ces informations devraient être précisées dès la phase de l'offre. La présente notice technique doit permettre de délimiter et de consigner clairement les prestations de chacun.

### Principe

La répartition suivante part du principe que tous les travaux ont été attribués à temps et intégralement par le maître de l'ouvrage ou le mandant.

Cela comprend aussi les prestations des différents ingénieurs et architectes selon les règlements SIA 102 (« Règlement concernant les prestations et honoraires des architectes ») et 108 (« Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs et ingénieures spécialisés dans les domaines des installations du bâtiment, de la mécanique et de l'électrotechnique »). Les normes en vigueur définissant les responsabilités comme un principe fondamental servent aussi de bases. Les listes suivantes doivent permettre de détailler plus précisément les prestations des diverses parties prenantes. Cette répartition peut être redéfinie par les parties contractuelles, mais il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de lacunes ou de chevauchements entre les responsabilités.



Prestation	Personne responsable			Remarques
	Entrepreneur	Direction des travaux	A convenir	
<b>Pour tous les domaines</b>				
Traçage sur le chantier des percements et des évidements sur la base des plans correspondants		X		Responsabilité concernant la statique, la précision des mesures, la compatibilité avec des ouvrages tiers
Contrôle des percements et des évidements dessinés		X		Responsabilité concernant la statique, la précision des mesures, la compatibilité avec des ouvrages tiers
Réalisation et obturation des évidements et des carottages		X		Respect des exigences en matière de protection incendie et de transmission du bruit
Incorporés dans du béton apparent	X			Garantie de la précision des mesures et des exigences esthétiques, frais supplémentaires inscrits sous un poste séparé
Documentation des incorporés (procès-verbaux et photos)	X			Documentation des incorporés
Mesures à l'aide de données GPS ou de points			X	A déterminer et à convenir suffisamment tôt pour que tous les préparatifs nécessaires puissent être effectués
Délimitation du gabarit d'implantation		X		
Traçage du trait de niveau		X		
Mise à disposition de l'eau et du courant utilisés sur le chantier		X		La répartition des coûts doit être définie avant l'attribution du mandat.
Chauffage de chantier provisoire		X		Eviter le gel des installations
Eclairage des accès et des voies d'évacuation ainsi que garantie d'un éclairage complet du chantier		X		Exigence de sécurité
Réalisation d'obturations coupe-feu provisoires		X		Exigence de sécurité
Réalisation de protections contre les chutes		X		Exigence de sécurité
Elimination des déchets de construction et mise à disposition de bennes		X		L'absence de bennes doit être communiquée avant l'attribution du mandat.
Tests complets (planification, exécution et documentation)			X	Chaque partie prenante participe pour son domaine/son installation (prestation de base).
Etablissement de prototypes et de modèles, préparation de livraisons types			X	
Inscription des composants électriques montés par l'entrepreneur selon le schéma électrique	X			
Etablissement de listes de câbles		X		

Prestation	Personne responsable			Remarques
	Entrepreneur	Direction des travaux	A convenir	
Livraisons d'appareils par le maître de l'ouvrage : <ul style="list-style-type: none"> <li>• élimination du matériel d'emballage</li> <li>• réception et contrôle des livraisons (aussi réceptions des ouvrages)</li> <li>• distribution sur le chantier</li> <li>• prise en charge des risques de vol et de casse</li> <li>• risques de rupture lors du montage</li> <li>• déclarations de conformité</li> </ul>		X		Voir le document suissetec « Livraison de matériel par le maître de l'ouvrage – clause libératoire de responsabilité »
Clarification et demande de subventions			X	
Garantie d'un chantier conforme aux exigences de la Suva et des lois durant toute la durée des travaux		X		
Préparation d'un concept de protection incendie comprenant toutes les mesures de technique et de construction nécessaires (p. ex. systèmes de mise en surpression, installations d'extraction de fumée et de chaleur, installations mécaniques d'extraction de fumée et de chaleur)		X		
Local de chantier	X			Une seule mise en place comprise, tenir compte des conditions éventuelles dans l'offre / le contrat d'entreprise
Echafaudage pour les travaux avec une hauteur de montage de plus de 3,5 m		X		Tenir compte des conditions dans l'offre / le contrat d'entreprise
<b>Chauffage</b>				
Demandes aux autorités pour la production de chaleur (demandes pour le montage, la transformation et l'exploitation d'installations thermiques)	X			Garantie des délais
Réalisation et obturation de pénétrations dans le bâtiment, p. ex. pour des conduites de sondes géothermiques, des conduites de gaz, etc.		X		Garantie de l'étanchéité du bâtiment, garanties des systèmes
Expertise géologique en cas de sondes géothermiques et d'utilisation des eaux souterraines		X		
Mise à disposition de bennes pour les déchets de forage (boue de forage) causés par l'installation des sondes géothermiques	X			
Mise à disposition des combustibles utilisés pour le fonctionnement du chauffage de chantier		X		Besoins énergétiques difficiles à évaluer avec exactitude (intempéries)
Plans d'exécution détaillés pour le chauffage au sol, les éléments de construction thermoactifs (TABS) ainsi que les plafonds chauffants et rafraîchissants	X			

Prestation	Personne responsable			Remarques
	Entrepreneur	Direction des travaux	A convenir	
Démontage et remontage des faux plafonds et des faux planchers pour toutes les étapes de travail		X		
<b>Froid</b>				
Demandes aux autorités pour la production de froid	X			Garantie des délais
Mise à disposition de bennes pour les déchets de forage (boue de forage) causés par l'installation des sondes géothermiques	X			
Plans d'exécution détaillés pour les éléments de construction thermoactifs (TABS) ainsi que les plafonds chauffants et rafraîchissants	X			
Démontage et remontage des faux plafonds et des faux planchers pour toutes les étapes de travail		X		
<b>Ventilation</b>				
Demandes aux autorités pour les justificatifs de la preuve du besoin		X		Garantie des délais
Réalisation et obturation d'ouvertures dans des parois légères		X		Garantie des exigences du système et de la protection incendie
Documentation des incorporés (procès-verbaux et photos)	X			
Réalisation et obturation de pénétrations dans le bâtiment (p. ex. en cas de clapets coupe-feu)		X		Garantie de l'étanchéité du bâtiment, garanties des systèmes
Démontage et remontage des faux plafonds et des faux planchers pour toutes les étapes de travail		X		
Préparation d'un concept de protection incendie comprenant toutes les mesures de technique et de construction nécessaires (p. ex. systèmes de mise en surpression, installations d'extraction de fumée et de chaleur, installations mécaniques d'extraction de fumée et de chaleur)		X		
<b>Sanitaire</b>				
Joints en silicone pour douches et baignoires		X		Obligation d'aviser après le montage des appareils que les joints doivent être réalisés
Raccordement du lave-vaisselle livré par le maître de l'ouvrage	X			Recommandation : mise en service par le fournisseur en présence de l'installateur sanitaire
Traversées de paroi (conduites de raccordement)		X		

Prestation	Personne responsable			Remarques
	Entrepreneur	Direction des travaux	A convenir	
Etanchement des douches et baignoires		X		Il est fortement recommandé à l'installateur d'informer la direction des travaux de la nécessité d'utiliser des baignoires avec rebords ou des bandes isolantes et d'étanchéité. Avertir des risques encourus si elles ne sont pas souhaitées.
Etanchement des traversées de paroi dans la zone de douche, y compris les percements	X			Voir la brochure suissetec
Collecteurs enterrés dans les zones de protection des eaux souterraines			X	
Essais d'étanchéité de conduites d'eaux usées	X			
Essais de pression d'installations d'eau	X			
Protection des baignoires et receveurs de douche après le montage	X			Responsabilité de l'entrepreneur jusqu'à la réception. L'entrepreneur peut demander une réception provisoire à la direction des travaux. Inscrire la protection des appareils comme un poste séparé dans l'offre.
Réception des incorporés avant le bétonnage		X		
Cape pare-pluie pour les ventilations en toiture		X		
Ouvertures en cas de pénétrations dans les toitures		X		Voir les notices techniques suissetec sur les pénétrations dans les toitures inclinées et les toitures plates
Nettoyage des fosses et cuves de relevage après la phase de construction		X		Garantie de la sécurité d'exploitation et d'une installation parfaitement en ordre pour le mandant
Percements en cas de pierre naturelle ou de carrelage sur les parois	X			Pour les carrelages (dureté Shore > 8), des frais supplémentaires peuvent être calculés (poste séparé dans l'appel d'offres).
Montage sans tension des appareils en céramique	X			Aucune garantie des fabricants si le montage est effectué sous tension
Limite de livraison concernant les organes d'évacuation, comme les naissances d'eaux pluviales, etc.			X	La limite de livraison doit être définie avec précision.
<b>Sprinklers</b>				
Demandes aux autorités	X			Garantie des délais
Démontage des faux plafonds et remontage pour les travaux de finition (têtes)		X		
<b>Canalisations / collecteurs enterrés</b>				
Nettoyage final des canalisations/collecteurs enterrés		X		Garantie des délais

## Définition des rôles

L'attribution des diverses prestations se fonde sur la définition des rôles suivante :

### Entrepreneur

Entrepreneur (entreprise d'installation) mandaté par le maître de l'ouvrage ou le mandant

### Direction des travaux

Direction des travaux mandatée par le maître de l'ouvrage / le mandant selon le règlement SIA 102, ou l'ingénieur / l'architecte mandaté selon le règlement SIA 108.

La délimitation des prestations des pages précédentes exclut volontairement le domaine Ferblanterie/enveloppe du bâtiment en raison de la conception et de l'esthétique spécifiques des enveloppes du bâtiment. Cependant, il est fortement recommandé de procéder à une clarification et à une délimitation des prestations et des compétences dans chaque cas.

### Autres informations

- Formulaire suissetec « Délimitations des prestations ordinaires »
- Autres notices techniques suissetec ([www.suissetec.ch](http://www.suissetec.ch))
- Règlement SIA 102 : « Règlement concernant les prestations et honoraires des architectes »
- Règlement SIA 108 : « Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs et ingénieures spécialisés dans les domaines des installations du bâtiment, de la mécanique et de l'électrotechnique »
- Norme SIA 118 : « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction »
- Norme SIA 118/380 : « Conditions générales relatives aux installations du bâtiment »
- Norme SIA 181 : « Protection contre le bruit dans le bâtiment »

### Renseignements

Le responsable du domaine Clima de suissetec se tient à votre disposition pour tout autre renseignement.

Tél. 043 244 73 33

Fax 043 244 73 78

### Auteurs

Cette notice technique a été élaborée par la plateforme projecteurs/installateurs de suissetec.

# Délimitation des prestations en fonction de l'objet

Prestation	Personne responsable					Remarques
	Fournisseur	Entrepreneur	Direction des travaux	Direction technique des travaux	A convenir	
<b>Pour tous les domaines</b>						
Traçage sur le chantier des percements et des évidements sur la base des plans correspondants						Responsabilité concernant la statique, la précision des mesures, la compatibilité avec des ouvrages tiers
Contrôle des percements et des évidements dessinés						Responsabilité concernant la statique, la précision des mesures, la compatibilité avec des ouvrages tiers
Réalisation et obturation des évidements et des carottages						Respect des exigences en matière de protection incendie et de transmission du bruit
Incorporés dans du béton apparent						Garantie de la précision des mesures et des exigences esthétiques, frais supplémentaires inscrits sous un poste séparé
Documentation des incorporés (procès-verbaux et photos)						Documentation des incorporés
Mesures à l'aide de données GPS ou de points						A déterminer et à convenir suffisamment tôt pour que tous les préparatifs nécessaires puissent être effectués
Délimitation du gabarit d'implantation						
Traçage du trait de niveau						
Mise à disposition de l'eau et du courant utilisés sur le chantier						La répartition des coûts doit être définie avant l'attribution du mandat.
Chauffage de chantier provisoire						Eviter le gel des installations
Eclairage des accès et des voies d'évacuation ainsi que garantie d'un éclairage complet du chantier						Exigence de sécurité
Réalisation d'obturations coupe-feu provisoires						Exigence de sécurité
Réalisation de protections contre les chutes						Exigence de sécurité
Elimination des déchets de construction et mise à disposition de bennes						L'absence de bennes doit être communiquée avant l'attribution du mandat.
Tests complets (planification, exécution et documentation)						Chaque partie prenante participe pour son domaine/son installation (prestation de base).
Etablissement de prototypes et de modèles, préparation de livraisons types						
Inscription des composants électriques montés par l'entrepreneur selon le schéma électrique						

Prestation	Personne responsable					Remarques
	Fournisseur	Entrepreneur	Direction des travaux	Direction technique des travaux	A convenir	
Etablissement de listes de câbles						
Livraisons d'appareils par le maître de l'ouvrage : <ul style="list-style-type: none"> <li>• élimination du matériel d'emballage</li> <li>• réception et contrôle des livraisons (aussi réceptions des ouvrages)</li> <li>• distribution sur le chantier</li> <li>• prise en charge des risques de vol et de casse</li> <li>• risques de rupture lors du montage</li> <li>• déclarations de conformité</li> </ul>						Voir le document suissetec « Livraison de matériel par le maître de l'ouvrage – clause libératoire de responsabilité »
Clarification et demande de subventions						
Garantie d'un chantier conforme aux exigences de la Suva et des lois durant toute la durée des travaux						
Préparation d'un concept de protection incendie comprenant toutes les mesures de technique et de construction nécessaires (p. ex. systèmes de mise en surpression, installations d'extraction de fumée et de chaleur, installations mécaniques d'extraction de fumée et de chaleur)						
Local de chantier						Une seule mise en place comprise, tenir compte des conditions éventuelles dans l'offre / le contrat d'entreprise
Echafaudage pour les travaux avec une hauteur de montage de plus de 3,5 m						Tenir compte des conditions dans l'offre / le contrat d'entreprise
<b>Chauffage</b>						
Demandes aux autorités pour la production de chaleur (demandes pour le montage, la transformation et l'exploitation d'installations thermiques)						Garantie des délais
Réalisation et obturation de pénétrations dans le bâtiment, p. ex. pour des conduites de sondes géothermiques, des conduites de gaz, etc.						Garantie de l'étanchéité du bâtiment, garanties des systèmes
Expertise géologique en cas de sondes géothermiques et d'utilisation des eaux souterraines						
Mise à disposition de bennes pour les déchets de forage (boue de forage) causés par l'installation des sondes géothermiques						
Mise à disposition des combustibles utilisés pour le fonctionnement du chauffage de chantier						Besoins énergétiques difficiles à évaluer avec exactitude (intempéries)
Plans d'exécution détaillés pour le chauffage au sol, les éléments de construction thermoactifs (TABS) ainsi que les plafonds chauffants et rafraîchissants						
Démontage et remontage des faux plafonds et des faux planchers pour toutes les étapes de travail						

Prestation	Personne responsable					Remarques
	Fournisseur	Entrepreneur	Direction des travaux	Direction technique des travaux	A convenir	
<b>Froid</b>						
Demandes aux autorités pour la production de froid						Garantie des délais
Mise à disposition de bennes pour les déchets de forage (boue de forage) causés par l'installation des sondes géothermiques						
Plans d'exécution détaillés pour les éléments de construction thermoactifs (TABS) ainsi que les plafonds chauffants et rafraîchissants						
Démontage et remontage des faux plafonds et des faux planchers pour toutes les étapes de travail						
<b>Ventilation</b>						
Demandes aux autorités pour les justificatifs de la preuve du besoin						Garantie des délais
Réalisation et obturation d'ouvertures dans des parois légères						Garantie des exigences du système et de la protection incendie
Documentation des incorporés (procès-verbaux et photos)						
Réalisation et obturation de pénétrations dans le bâtiment (p. ex. en cas de clapets coupe-feu)						Garantie de l'étanchéité du bâtiment, garanties des systèmes
Démontage et remontage des faux plafonds et des faux planchers pour toutes les étapes de travail						
Préparation d'un concept de protection incendie comprenant toutes les mesures de technique et de construction nécessaires (p. ex. systèmes de mise en surpression, installations d'extraction de fumée et de chaleur, installations mécaniques d'extraction de fumée et de chaleur)						
<b>Sanitaire</b>						
Joints en silicone pour douches et baignoires						Obligation d'aviser après le montage des appareils que les joints doivent être réalisés
Raccordement du lave-vaisselle livré par le maître de l'ouvrage						Recommandation: mise en service par le fournisseur en présence de l'installateur sanitaire
Traversées de paroi (conduites de raccordement)						
Etanchement des douches et baignoires						Il est fortement recommandé à l'installateur d'informer la direction des travaux de la nécessité d'utiliser des baignoires avec rebords ou des bandes isolantes et d'étanchéité. Avertir des risques encourus si elles ne sont pas souhaitées.

Prestation	Personne responsable					Remarques
	Fournisseur	Entrepreneur	Direction des travaux	Direction technique des travaux	A convenir	
Etanchement des traversées de paroi dans la zone de douche, y compris les percements						Voir la brochure suissetec
Collecteurs enterrés dans les zones de protection des eaux souterraines						
Essais d'étanchéité de conduites d'eaux usées						
Essais de pression d'installations d'eau						
Protection des baignoires et receveurs de douche après le montage						Responsabilité de l'entrepreneur jusqu'à la réception. L'entrepreneur peut demander une réception provisoire à la direction des travaux. Inscrire la protection des appareils comme un poste séparé dans l'offre.
Réception des incorporés avant le bétonnage						
Cape pare-pluie pour les ventilations en toiture						
Ouvertures en cas de pénétrations dans les toitures						Voir les notices techniques suissetec sur les pénétrations dans les toitures inclinées et les toitures plates
Nettoyage des fosses et cuves de relevage après la phase de construction						Garantie de la sécurité d'exploitation et d'une installation parfaitement en ordre pour le mandant
Percements en cas de pierre naturelle ou de carrelage sur les parois						Pour les carrelages (dureté Shore >8), des frais supplémentaires peuvent être calculés (poste séparé dans l'appel d'offres).
Montage sans tension des appareils en céramique						Aucune garantie des fabricants si le montage est effectué sous tension
Limite de livraison concernant les organes d'évacuation, comme les naissances d'eaux pluviales, etc.						La limite de livraison doit être définie avec précision.
<b>Sprinklers</b>						
Demandes aux autorités						Garantie des délais
Démontage des faux plafonds et remontage pour les travaux de finition (têtes)						
<b>Canalisations / collecteurs enterrés</b>						
Nettoyage final des canalisations/collecteurs enterrés						Garantie des délais